



Pour la constitution ou le renouvellement
d'un dossier, prendre, impérativement,
un rendez-vous au 01 72 04 55 76 ou 55 78

DEMANDE DE LOGEMENT

Pièces à fournir (*vous munir des originaux et des photocopies*)

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTÉ

| Première demande | Renouvellement <i>se munir de la convocation</i> |
|--|---|
| carte nationale d'identité, carte de séjour ou récépissé de renouvellement pour les personnes de nationalité étrangère | |
| livret de famille ou extrait de naissance + jugement curatelle ou tutelle, si nécessaire | |
| les 3 derniers justificatifs de revenus pour chacune des personnes vivant au foyer (salaires, Assedic, AAH, RSA, indemnités journalières...) + contrat de travail | |
| avis imposition 2017 sur les revenus de l'année 2016 et 2018 sur les revenus de l'année 2017 | |
| décompte des prestations familiales | |
| dernière quittance de loyer ou échéancier de prêt | |
| pour les personnes hébergées : attestation d'hébergement récente + quittance de loyer ou facture EDF/GDF au nom de l'hébergeant ou certificat de domiciliation pour les sans abri | |
| La carte vitale | |
| en cas de séparation, de divorce : ordonnance de non-conciliation ou justificatif de rupture de PACS + versement de pension alimentaire | |
| <p><u>Pour toutes les situations particulières</u> (expropriation, expulsion, logement insalubre, agrément pour les assistantes maternelles, plan d'apurement des dettes diverses, attestation de dépôt de demande de regroupement familial émanant d'un service Public, handicap (carte de la MDPH + notification), invalidité ou autres...) :</p> <p>fournir les justificatifs correspondants</p> | |
| Vous ne devez faire qu'une seule demande si toutes les communes où vous souhaitez obtenir un logement sont situées en Ile-de-France, c'est-à-dire dans les départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95. | |